

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet La Noblette Verte sur la commune principale de l'AIOT Chemin de la Haute Vigne 55700 STENAY.

La référence de votre dossier est A-4-Z952HIEGW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/04/2024 à 15h57 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **92178240500010**

Fonction : **Directeur général**

Personne morale

N° SIRET **98144750100017**

Raison sociale **STOCK2**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

60 rue François 1er

75008 PARIS 08

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directeur général**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **La Noblette Verte**

Description des activités :

Localisé au nord de la commune de Stenay, au-dessus du poste électrique RTE STENAY, ce projet de stockage d'électricité par batterie lithium-ion, est implanté sur une superficie d'environ 2 ha. Le site présente une topographie relativement plane et l'aménagement du terrain n'entraînera pas de

modification de l'état existant car une remise en état du terrain à l'identique est prévue au terme de l'exploitation. L'unité de stockage d'électricité de 50 MW /150MWh est composée des équipements suivants : Un poste HTB1 incluant notamment un poste de contrôle et un transformateurs de 63 /20 kV de puissances 60 MVA ; 10 ensembles de stockage composés chacun de 6 conteneurs de 20 pieds de batteries Li-ion, deux onduleurs et un transformateur 20kV. Le pourtour a une clôture de et inclus un portail de 6m de large, là où la haie est présente elle sera maintenu et là ou elle n'exista pas sur le pourtour du site, une haie sera planté sur tout le pourtour dépourvue de haie à l'heure actuelle ; -Une piste lourde interne de 5m de larges sont aménagées pour permettre la circulation et le déplacement des engins de secours du SDIS -Deux citernes souples de 120m3 à proximité du poste HTB et des unités de stockage en prévention des risques incendies. En phase exploitation, la centrale permettra la charge et la décharge des batteries selon les besoins du réseau public d'électricité : Les installations permettront la transformation du courant continu et l'élévation de la tension pour injection de l'électricité issue des batteries sur le réseau lors de la décharge des batteries et inversement pour l'injection de l'électricité issue du réseau vers les batteries lors de la charge des batteries. L'installation fonctionne de manière autonome et ne nécessite aucun apport particulier : en dehors des phases construction et démantèlement, le projet ne modifie pas le flux de véhicules sur la voirie car les seules visites sur site se font par le personnel qualifié pour le contrôle, la maintenance et l'entretien ; Le nettoyage du sol est mécanique excluant tout recourt aux désherbants chimiques.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Chemin de la Haute Vigne

55700 STENAY

X : 859380

Y : 6936800

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 50000 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Ni déchet ni résidu liés à l'exploitation

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 Bâches de 120m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Chaque batterie a un monitoring préventif (température, tension ...) et un système d'extinction individuel (cartouche inhibante) en dehors de la réserve d'eau

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)